

La scolarité des enfants non francophones vue par in'pat

Le choix des écoles

Le choix des écoles est primordial pour une famille. C'est l'avenir d'un enfant qui est en jeu. Quel type d'école ? Quel est le niveau en France ? Combien cela coûte-t-il ? Ce sont les premières questions souvent posées.

Les expatriés eux-mêmes peuvent avoir des idées toutes faites, des informations collectées par le "bouche à oreilles" d'autres expatriés. Pourront-ils faire le bon choix sans comprendre le fonctionnement du système éducatif français ?

Pour les enfants non francophones, la solution de facilité est de trouver des écoles internationales ou monolingues. La possibilité d'accueil de ces écoles est souvent restreinte, et qu'en sera-t-il de l'intégration au quotidien de ces enfants et de leur parents en France ? Quelles solutions pour assurer une continuité de leurs études lorsqu'ils sont expatriés à nouveau ?

En tenant compte de toutes ces interrogations et en s'appuyant également sur son expérience, in'pat a voulu aller plus loin dans sa démarche de conseils.

Après avoir analysé le système scolaire français et enquêté sur les écoles en Ile de France nous voulons partager ici les résultats de cette enquête et vous expliquer les modalités pratiques que nous mettons en place pour chaque dossier confié.

Une étude approfondie sur la scolarité en Ile de France

Nos recherches se sont portées sur les écoles internationales, les écoles bilingues hors contrat mais également pour **l'accueil d'enfants non francophones dans les écoles françaises, publiques et privées** que ce soit en maternelle, en primaire, en collège et en lycée.

Pour la plupart de ces établissements, nous avons analysé les différences constatées, interviewé des spécialistes, reçu des conseillers en orientation, réalisé des visites dans les écoles.

A ce jour, plus de 80 écoles sont référencées dont une quarantaine sont présentées en détail sur notre site web, dans la rubrique « L'école »

Le système scolaire français

Voici nos conclusions et nos recommandations, elles vous permettront de mieux connaître les différents types de scolarités proposées en France.

Les écoles publiques

Les écoles publiques en France sont en général d'un excellent niveau, particulièrement dans les quartiers habituellement choisis par les in'patriés.

Dans certains de ces établissements, l'Education Nationale a mis en place des structures d'accueil pour les enfants non francophones :

- Les « CLIN » : classes dédiées, dans les établissements scolaires, où les enfants non francophones sont spécialement accueillis, avec des cours de FLE "Français Langue Etrangère"
- Ces structures existent aussi dans les collèges, ou tout enfant non francophone peut être inscrit en cours d'année (*à titre d'exemple, le lycée Molière dans le 16^{ème} arrondissement bénéficie de cette structure.*)
- Parallèlement, des collèges et lycées publics ont ouvert des sections européennes et asiatiques, (*par exemple le lycée La Fontaine dans le 16^{ème} arrondissement à Paris*)
- Enfin, il existe aussi des lycées internationaux, (*Par exemple celui de Saint Germain en Laye, mais aussi celui d'Honoré de Balzac, dans Paris*)

Les écoles privées

- **Les écoles monolingues** sont des écoles hors contrat qui fonctionnent selon les directives de leurs pays respectifs. Nous considérons qu'elles représentent le meilleur choix pour des enfants qui sont déjà au lycée.
- **Les écoles bilingues**, sous contrat, hors contrat, sous contrat simple sont de niveaux très hétérogènes. Certaines sont excellentes, d'autres profitent d'une certaine notoriété dans les communautés d'expatriés. Les écoles « Montessori » attirent les in'patriés, car elles sont souvent bilingues.

Les « bonnes » écoles sont difficiles d'accès, leur nombre de places est limité et leurs conditions d'admission sont draconiennes.

Nos recommandations

Dans le cas des maternelles et souvent du primaire, il convient de réfléchir avec les familles et **de proposer les écoles publiques françaises**. Les conditions d'accès sont très faciles et in'pat encadre la famille dans les démarches à accomplir.

L'approche est différente pour les enfants du collège et du lycée selon leur niveau, et les langues déjà maîtrisées.

Le but d'in'pat est d'orienter les familles, au mieux de leurs intérêts, vers des écoles sérieuses où l'enseignement est de qualité et de limiter les inscriptions dans des écoles dont les prix sont prohibitifs et pas toujours en rapport avec la qualité de l'enseignement dispensé.

Les avantages

Pour les in'patriés

- Offrir un choix plus vaste de lieu de résidence, dans des quartiers souvent plus conviviaux et accessibles. Permettre également de favoriser une plus grande proximité avec le lieu de travail.
- Favoriser l'apprentissage du français et des habitudes françaises en vivant au quotidien dans la culture française. L'intégration des enfants et des parents en est largement facilitée.
- Donner la possibilité à ces enfants qui partiront peut-être dans un autre pays de poursuivre leurs études dans le système français lorsqu'il n'y a pas d'école dans leur langue. La France bénéficie d'une très grande implantation d'écoles françaises, toutes de niveau excellent, à travers le monde. L'éducation nationale assure une homogénéité du niveau de ces écoles, les enfants pourront donc suivre une scolarité complète et homogène dans la plupart des pays concernés par l'expatriation.

Une famille qui se destine à l'expatriation pour de longues années a souvent intérêt à faire ce choix, d'autant plus que le baccalauréat français est reconnu dans tous les pays du monde. Les admissions dans les universités étrangères sont maintenant très régulières.

Pour les DRH

- Réduire les budgets alloués à la scolarité en choisissant les écoles publiques, quand cela est possible ou souhaité, l'enseignement y est gratuit et d'excellente qualité.
- Favoriser l'intégration à la vie locale et sociale de toute la famille. Or, une intégration réussie est un succès pour l'entreprise.

Une analyse au cas par cas

Pour chaque dossier, nous prenons en compte tous les informations données par la famille, ainsi que le profil de l'enfant : les différents séjours à l'étranger, l'âge, le niveau scolaire de l'enfant, sa capacité à s'intégrer en France, le budget alloué à la scolarité, les places disponibles dans les écoles, la localisation souhaitée pour le lieu de résidence.

Tout est analysé afin de trouver ensemble les meilleures solutions. Nous avons mis en place, une méthodologie précise que nous développons ci-dessous :

Modalités pratiques

- Un entretien d'approche avec les parents permet de définir les différentes possibilités de scolarité pour leurs enfants.
- Après accord sur une sélection des écoles, in'pat organise les rendez-vous avec la direction des écoles retenues, s'occupe des formalités d'inscription avec l'expatrié.
- Un document récapitulatif reprenant toutes les informations données par l'école est traduit en anglais.
- Une assistance téléphonique est prévue durant le premier mois pour rassurer sur les derniers petits détails de l'intégration à l'école.

Accompagnements spécifiques

Ils sont proposés au cas par cas.

- Coaching pour les parents et les enfants, avec deux professeurs bilingues, enseignants dans des écoles bilingues.
- Bilan orthophonique.
- Evaluation du niveau des enfants.
- Cours de français individuel ou collectif pour mieux maîtriser la langue.
- Immersion dans des activités en français pendant les vacances scolaires
- Coaching interculturel spécifique,
- Assistance téléphonique à la disposition des parents pendant 6 mois.

Pour plus d'informations sur les écoles
http://www.inpat.fr/paris/fr/?article=plan_school



Nous sommes à votre écoute et à votre disposition.
Contactez-nous : informations@inpat.fr

Consultez nos autres dossiers thématiques :

- Les missions de courte durée
- Le retour en France